



Bourses « Mobilité internationale sortante 2018 » Règlement

Article 1 : Objet

Un appel à candidatures pour des bourses de mobilité internationale sortante est organisé par la Fondation de l'Université Jean-Monnet, Saint-Étienne.

Article 2 : Conditions de candidature

Les bourses sont ouvertes aux étudiant(e)s inscrit(e)s pour l'année universitaire 2017/2018 dans les facultés, instituts et écoles de l'Université Jean-Monnet, Saint-Étienne.

Cet appel à candidatures s'adresse aux étudiant(e)s répondant à au moins une des conditions suivantes pour l'année 2017/2018:

- Étudiants inscrits de la Licence 2 au Master 1 inclus
- Élèves ingénieurs à partir de la seconde année
- Étudiants en seconde année de DUT

L'étudiant(e) doit être candidat(e) à une mobilité internationale (d'un ou deux semestres) prévue dans le cadre d'un programme d'échange proposé par l'Université Jean-Monnet pour l'année 2017/2018 (Erasmus, ISEP, ORA, CREPUQ, etc.).

Article 3 : Conditions relatives au projet

Le projet présenté doit impérativement répondre aux objectifs de la Fondation de l'Université Jean-Monnet, il doit par conséquent notamment contribuer au rayonnement de l'Université Jean-Monnet ainsi qu'à la promotion du territoire ligérien.

L'étudiant(e) s'engage à prendre à sa charge les frais d'élaboration du projet. Chaque étudiant(e) ne peut proposer qu'un seul projet au titre des bourses de mobilité internationale de la Fondation. L'étudiant(e) peut concourir au maximum deux années consécutives.

Les étudiant(e)s ne peuvent pas candidater la même année à un prix d'excellence de la Fondation de l'Université Jean-Monnet et/ou à une bourse au mérite.

Article 5 : Modalités de participation

Inscription

L'étudiant(e) devra télécharger un dossier d'inscription ainsi qu'une fiche administrative sur le site de la Fondation de l'Université Jean-Monnet.

Dépôt des dossiers

Pièces à produire :

- La fiche administrative téléchargeable sur le site de la Fondation de l'Université Jean-Monnet
- Une photocopie de la carte d'étudiant 2017/2018
- Un RIB
- Un curriculum vitae ne dépassant pas une page dactylographiée
- Une description du projet (deux pages maximum)
- Un budget prévisionnel simplifié
- Un calendrier prévisionnel
- Deux courriers de recommandation : références académiques ou professionnelles (hors membre du jury de la Fondation, cf. article 5)

Les dossiers seront envoyés **au plus tard le 30 juin 2018** par mail à l'adresse : **nadege.rage@univ-st-etienne.fr** ou par voie postale à l'adresse :

**Fondation de l'Université Jean-Monnet
A l'attention de Madame Nadège Rage
Université Jean-Monnet
10 rue Tréfilerie
CS 82 301
42 023 Saint-Étienne cedex 2**

Article 6 : Jury

Les projets retenus à l'issue d'une pré-sélection feront l'objet, par les candidat(e)s, d'une présentation orale de dix minutes devant un jury multidisciplinaire et professionnel, présidé par le Président de la Fondation de l'Université Jean-Monnet ou son représentant, et composé de membres de la Fondation de l'Université Jean-Monnet et d'universitaires.

Article 7 : Modalités financières

Le montant de la bourse de mobilité internationale peut aller jusqu'à 2 000 € (les co-financements seront particulièrement appréciés).

La bourse de mobilité internationale attribuée à l'étudiant(e) est uniquement destinée à la réalisation du projet.

Le projet retenu devra être réalisé dans les neuf mois à compter de la remise de la bourse.

Le versement de la bourse de mobilité internationale sera réalisé par virement bancaire, 80% lors de la sélection et 20% lors de la remise d'un rapport d'achèvement.

Article 8 : Communication

La Fondation de l'Université Jean-Monnet se réserve la possibilité de mener toute action de communication et de promotion autour des projets sélectionnés. Les diplômé(e)s lauréat(e)s acceptent d'ores et déjà de participer à ces actions.

Ils (elles) seront par ailleurs réuni(e)s au sein du Club de la Fondation de l'Université Jean-Monnet qui regroupe tou(te)s les lauréat(e)s des prix et bourses de la Fondation. À ce titre, ils pourront être sollicités pour des actions spécifiques.